À l'attention des Secrétaires Généraux des organisations syndicales représentatives de l'administration pénitentiaire

Pantin, le 27/11/2026

REF. : AC/41/27112026

OBJET : Revalorisation de la PSS – D'un consensus revendicatif à une action unitaire

Messieurs les Secrétaires Généraux, Chers collègues,

L'UFAP UNSa Justice prend acte avec satisfaction de vos réponses à son courrier du 20 novembre dernier relatif à la constitution d'un front commun pour obtenir la revalorisation de la Prime de Sujétions Spéciales pour l'ensemble des personnels pénitentiaires.

Au-delà de nos divergences d'appréciation, de nos sensibilités syndicales respectives et de nos lectures différentes des réformes passées, un constat s'impose désormais : les quatre organisations syndicales représentatives à l'administration pénitentiaire partagent la nécessité et l'urgence d'une revalorisation indemnitaire à la hauteur des conditions d'exercice, de la pénibilité et de la dangerosité de nos métiers.

Cette convergence revendicative doit désormais trouver une traduction concrète.

Si chacune de nos organisations a, légitimement, entrepris des démarches auprès des plus hautes autorités de l'État, l'UFAP UNSa Justice considère que nous ne saurions limiter notre stratégie collective à l'attente de réponses gouvernementales ou aux conclusions des négociations engagées avec les organisations syndicales de la Police Nationale.

Les personnels pénitentiaires ont suffisamment de raisons propres à leurs conditions d'exercice pour justifier une revalorisation de leur régime indemnitaire, sans que celle-ci soit systématiquement conditionnée par les avancées obtenues par d'autres professions.

D'ailleurs, si nous partageons tous la conviction qu'une absence de réponse satisfaisante du Gouvernement devra nous conduire à passer à l'étape supérieure, pourquoi attendre cette éventualité pour en définir ensemble les modalités ?

Préparer une mobilisation ne signifie pas nécessairement en décider immédiatement le déclenchement. En revanche, attendre l'issue des arbitrages pour commencer à organiser notre réponse collective reviendrait à nous priver, dès aujourd'hui, d'un véritable levier de pression dans les discussions gouvernementales.

Notre front commun doit peser sur les arbitrages à venir et non se construire au lendemain de décisions déjà rendues !

UNION FEDERALE AUTONOME PENITENTIAIRE (UNSa Justice) – 14 rue de Scandicci, Tour Essor – 93500 PANTIN - Tél : 01 84 87 01 10
Courriel : secretariat.federation@ufap.fr - Site Internet : www.ufap.fr

Il nous appartient donc de faire de notre convergence revendicative une véritable force de négociation, autour des objectifs suivants :

- Le passage immédiat de la PSS à 35 % pour les personnels de surveillance ;
- Une augmentation équivalente pour les personnels administratifs, techniques, d'insertion et de probation ;
- L'attribution de la PSS aux assistants de service social et aux psychologues.

Faisant fi du calendrier des élections professionnelles et des enjeux électoraux propres à chacune de nos organisations, l'UFAP UNSa Justice vous propose de nous réunir dans les tous prochains jours afin de définir ensemble les modalités, le calendrier et les formes que pourrait prendre une contestation nationale d'ampleur.

Cette rencontre n'est en rien incompatible avec les démarches institutionnelles engagées par chacune de nos organisations. Elle doit, au contraire, en renforcer la portée et adresser au Gouvernement un signal clair quant à notre détermination collective.

Dès lors que nous partageons la légitimité de cette revendication, son caractère urgent et la nécessité d'envisager une action commune, rien ne devrait aujourd'hui faire obstacle à la tenue de cette réunion, indépendamment des arbitrages attendus en ce qui concerne la police nationale.

L'UFAP UNSa Justice vous invite donc à nous confirmer votre accord de principe sur cette rencontre et à nous communiquer vos disponibilités, sans attendre les conclusions des concertations engagées au sein d'autres ministères.

Les personnels n'attendent pas de leurs organisations syndicales qu'elles soient simplement d'accord sur ce qu'ils méritent, mais qu'elles soient capables de s'unir pour aller le chercher.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires Généraux, l'expression de ma considération syndicale la plus fraternelle.

Le Secrétaire Général,

Alexandre CABY

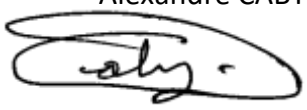

UNION FEDERALE AUTONOME PENITENTIAIRE (UNSa Justice) – 14 rue de Scandicci, Tour Essor – 93500 PANTIN - Tél : 01 84 87 01 10
Courriel : secretariat.federation@ufap.fr - Site Internet : www.ufap.fr